

AR PREFECTURE

016-200054047-20191106-2019_11_06_08-DE
Reçu le 08/11/2019

AUTORISE Monsieur le Maire à verser par anticipation à l'Association Festival des Arts & Traditions Populaires la subvention de 25 000 € au titre de l'année 2020 au compte 6574 répartie en 2 versements comme suit :

- Acompte 5 000€ (cinq mille euros) 4^{ème} trimestre 2019
- Solde 20 000€ (vingt mille euros) 1^{er} trimestre 2020

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 7 novembre 2019



Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

